

LA COMPTABILITE DES COPROPRIETES

Programme de formation en présentiel intra-entreprise

Objectifs de formation

- Tenir la comptabilité des copropriétés d'un cabinet en fonction des textes applicables
- Analyser les comptes de copropriétés
- Acquérir des méthodes de contrôle

Public visé et prérequis

- **Public visé :** *Comptable mandant service syndic*
- **Prérequis :** *Connaître les bases de la comptabilité générale (niveau BEP comptabilité ou expérience d'1 an minimum sur un poste d'assistant comptable copropriété)*

Objectifs pédagogiques et contenu de formation

- **Identifier les textes applicables aux spécificités de la comptabilité des copropriétés**
 - *Le cadre législatif et réglementaire (loi du 10.07.1965 sur la copropriété des immeubles bâtis, loi SRU du 13.12.2000 – décret du 14.03.2005, loi ALUR du 24.03.2014)*
 - *La normalisation de la comptabilité des copropriétés (y compris les annexes 1 à 7)*
 - *La comptabilité d'engagement*
 - *Les règles de la comptabilité en partie double*
 - *Le règlement de copropriété*
 - *Le procès-verbal d'assemblée générale*
- **Traduire les textes applicables dans la saisie quotidienne**
 - *L'utilisation d'un plan comptable spécifique*
 - *Les comptes de capitaux (fonds de roulement, de réserve, obligatoires ou non)*
 - *Les comptes de tiers*
 - *Les comptes bancaires*
 - *Les comptes de charges courantes et/ou exceptionnelles*
 - *Les comptes de produits*

Questionnaire à choix multiple sur les différents textes et les classes comptables

- **Traiter la comptabilité au quotidien**
 - Les différents budgets prévisionnels (charges courantes/exceptionnelles)
 - Les pièces comptables (factures, avoir, encaissements, décaissements...)
 - Les appels de provisions
 - Les relances
 - Le rapprochement bancaire

Cas pratiques : mise en situation réelle

- **Analyser les documents comptables avant remise aux copropriétaires**
 - Le relevé de dépenses et les clés de répartition
 - Les annexes réglementaires
 - Les différents fonds de roulement ou de réserve et leur constitution
 - La répartition annuelle des charges

Cas pratique : analyse d'une liasse comptable

- **Contrôler l'ensemble des comptes de la copropriété et remise d'une synthèse au gestionnaire**
 - La balance
 - Le grand livre
 - Le rapprochement bancaire
 - La synthèse

Cas pratiques : mise en situation réelle

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre

- **Moyens pédagogiques :**
 - Références des textes législatifs et réglementaires
 - Support de cours
- **Moyens techniques :**
 - Le client prescripteur mettra un bureau à disposition du formateur et du ou des stagiaires (ou une salle selon le nombre de participants), équipé de prises de courant pour permettre le branchement d'un ordinateur portable et d'un rétroprojecteur ainsi que la possibilité d'imprimer des documents. Ce local devra être conforme aux prescriptions et aux dispositions réglementaires d'accueil du public.

- **Moyens d'encadrement :**

- Madame BOURGOIN Valérie, dirigeante de la société AZ COPRO, dotée d'une expérience professionnelle de 20 ans dans le domaine de la copropriété : 13 ans gestionnaire et 7 ans responsable de service comptabilité des copropriétés.

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- **Suivi de l'exécution :**

- *Feuilles de présences signées des stagiaires et du formateur par demi-journée et attestation de présence individuelle*

- **Appréciation des résultats :**

- *Questionnaire de satisfaction en fin de formation*
- *Attestation de fin de formation individuelle*
- *Analyse des QCM*
- *Bilan de fin de formation adressé au client si demandé.*

Organisation et fonctionnement de la formation

- **Durée totale de la formation :** 2 jours soit 14 heures
- **Horaires :** 09h00 – 12h00 puis 13h30 -17h30
- **Rythme :** Continu
- **Mode d'organisation pédagogique :** Présentiel en intra-entreprise
- **Lieu de formation :** sur site client

Tarif

- **Durée totale de la formation :** 2 jours soit 14 heures
- **Coût total de la formation :** 1100.00 € (TVA non applicable)